

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Date d'impression: 06.01.2015 Numéro de version 1 Révision: 06.01.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700 fax: 33-(0)-558550707 fds@action-pin.fr

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: INRS/ORFILA:01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

· 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

Irritant pour les yeux.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Page: 1/7

Date d'impression : 06.01.2015 Numéro de version 1 Révision: 06.01.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM

(suite de la page 1)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

· Indications complémentaires:

EUH 208: Contient de l'alpha pinène. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Produit de nettoyage.

· Composants danger	eux:	
n° CAS 6834-92-0	Métasilicate de soude anhydre	[1-3]%
	☑ C R34; 🗙 Xi R37	
	Skin Corr. 1B, H314;	
n°CAS :71060-57-6	Tensioactif non ionique	[1-3]%
	X i R41	
	tensioactif amphotère	[1-2,5]%
	X Xi R38-41	
n° CE: 414-420-0	Tensio-actif non ionique	[1-2,5]%
	Xi R41	
	♦ Eye Dam. 1, H318	
	N,N-bis(carboxyméthyl)-alanine, sel de trisodium	[1-1,5]%
	Met. Corr.1, H290	
n°CAS :7785-26-4	Dérivés terpeniques	<1%
	X Xn R65; X Xi R36/38; ½ N R51/53	
	R10	
	 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 	
	H411; (1) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

(suite page 3)

FR ·

Date d'impression : 06.01.2015 Numéro de version 1 Révision: 06.01.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM

(suite de la page 2)

Ne pas faire vomir.

- · Indications destinées au médecin:
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Equipement de protection individuel.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Petite quantité:

Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.

Grande quantité:

Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination. N'utiliser que des équipements anti étincelle.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)

FR

Date d'impression : 06.01.2015 Numéro de version 1 Révision: 06.01.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM

(suite de la page 3)

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température maximale de stockage: < 35 °C
- · Température minimale de stockage: > 0 °C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Ambré
Odeur: Caractéristique

• valeur du pH à 20 °C: 13

(suite page 5)

FR

Date d'impression : 06.01.2015 Numéro de version 1 Révision: 06.01.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM

	(suite de la page 4)
· Changement d'état Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	>65 °C
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20 °C:	1,05 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité d l'eau: · 9.2 Autres informations	Soluble le point Eclair est 65 °C mais le produit n'entretient pas la combustion suite à l'essai de combustion entretenue L2 décrit dans les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, manuel d'épreuves des Nations Unies.
	pH en dilution à 3% (base eau douce, TH 7.9°f) à 20 °C :11.5

10 Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

11 Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
138-86-3 dipentène				
Oral	LD50	4400-5200 mg/kg (rat)		
		5600-6600 mg/kg (souris)		
Voie cutanée	LD50	> 5000 mg/kg (lapin)		

· Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Effet d'irritation.
- · des yeux:

classement de corrosion oculaire suite au test d'irritation oculaire in-vivo (OCDE guideline n°438 -test methode B48)

- $\cdot \textit{Toxicocinétique, métabolisme et distribution} \text{ données non disponibles à ce jour}$
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) données non disponibles à ce jour

FR

(suite page 6)

Révision: 06.01.2015 Date d'impression: 06.01.2015 Numéro de version 1

Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM

(suite de la page 5)

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aqu	· Toxicité aquatique:			
138-86-3 di	138-86-3 dipentène			
LC0/48h	26 mg/l (poisson)			
LC100/48h	43 mg/l (poisson)			
LC50/48h	34 mg/l (poisson)			

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau:soluble
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: données non disponibles à ce jour
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.

· Code déchet:

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques 20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

· 14.1 No ONU		
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA		
· Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:		
· Polluant marin:	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 06.01.2015 Date d'impression: 06.01.2015 Numéro de version 1

Nom du produit: Le VRAI Professionnel ACTISOLS HM

(suite de la page 6)

- · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- · ''Règlement type'' de l'ONU:

15 Informations réglementaires

- · Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006 Contient parmi d'autres constituants:
- · moins de 5%:

agents de surfaces non ioniques

agents de surface amphotères

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 213028-M2

- · Phrases R et/ou H pertinentes:
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- · Service établissant la fiche technique: Marketing
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

mise à jour selon le reglement CLP n° 1272/2008

version 1.1